



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

Service départemental  
d'incendie et de secours

SDIS 2023/OPS-06

**Arrêté fixant la liste d'aptitude opérationnelle de la chaîne de commandement départementale du  
SDIS 28**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et ses articles R 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 août 2008 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2006 relatif au guide national de référence des emplois, des activités et des formations de tronc commun ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

La chaîne de commandement départementale du corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir comprend cinq emplois. Leur mission est d'assurer le commandement et la gestion des opérations de secours le nécessitant. Les cinq emplois sont :

- directeur d'astreinte,
- chef de site,
- chef de colonne,
- chef de groupe,
- officier CODIS.

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Démarches administratives"





<b>Chef de groupe</b>	Lieutenant Emmanuel MOULIN	GOC 3	Groupelement Centre
	Lieutenant Michaël MONTES	GOC 3	CSP Nogent-le-Rotrou
	Lieutenant Thomas PAGES	GOC 3	Groupelement Sud
	Lieutenant François REGNIER	GOC 3	Groupelement Nord
	Lieutenant Arnaud RIVET	GOC 3	CS Senonches
	Lieutenant Patrick SORANZO	GOC 3	CS Epernon
	Lieutenant Jérôme VIAUD	GOC 3	CS Baudreville
	Lieutenant Clément VIGOUREUX	GOC 3	Direction
Lieutenant Xavier MOYA	GOC 3	CS Auneau	
<b>Officier CODIS</b>	Commandant Flavien BREGEON	GOC 5	Groupelement Sud
	Commandant Franck FOURMAS	GOC 4	Direction
	Commandant Pascal PRAT	GOC 5	Groupelement Ouest
	Commandant Philippe PREVOTAT	GOC 5	Direction
	Capitaine Bruno ROGER	GOC 3	CS Cloyes-sur-le-Loir
	Capitaine David CŒUR-JOLY	GOC 4	CS Lucé
	Capitaine Jean-Côme DAVID	GOC 4	Direction
	Capitaine Jennifer SAGUEZ-DAVID	GOC 4	Direction
	Capitaine Jérôme VAUGER	GOC 3	CS Auneau
	Lieutenant Julien BOURDON	GOC 3	Direction
	Lieutenant David BOUTOILLE	GOC 3	CSP Chartres
	Lieutenant David CARON	GOC 3	Direction
	Lieutenant Didier FAIPEUR	GOC 3	Groupelement Nord
	Lieutenant Sébastien FAURIEUX	GOC 3	CS Lucé
	Lieutenant Didier FAYEMENDY	GOC 3	CSP Dreux
	Lieutenant Arnaud GUILLON	GOC 3	Direction
	Lieutenant Philippe JEANNETEAU	GOC 3	Direction
	Lieutenant Michaël MONTES	GOC 3	CSP Nogent-le-Rotrou
	Lieutenant Thomas PAGES	GOC 3	Groupelement Sud
	Lieutenant François REGNIER	GOC 3	Groupelement Nord
	Lieutenant Clément VIGOUREUX	GOC 3	Direction
	Lieutenant Yannick CLOSIER	Chef de salle	Direction
	Adjudant-chef Mikaël BIENSANS	Chef de salle	Direction
	Adjudant-chef Franck CORDIER	Chef de salle	Direction
Adjudant-chef Frédéric DOS SANTOS	Chef de salle	Direction	
Adjudant-chef Loïc NICOLAS	Chef de salle	Direction	

### **Article 3 :**

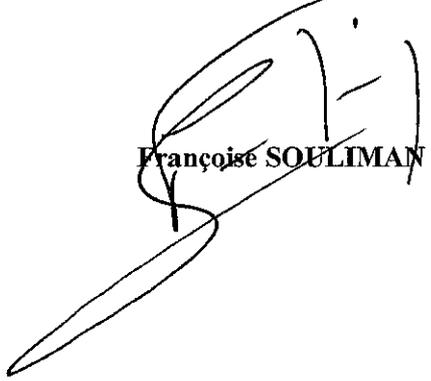
Exceptionnellement et en cas de nécessité, un officier du grade de lieutenant-colonel peut tenir l'emploi de directeur d'astreinte.

**Article 4 :**

Le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir et le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le 09 JAN. 2023

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,**

  
**Françoise SOULIMAN**

*Délais et voies de recours :*

*"Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :*

*- un recours gracieux, adressé à :*

*Mme la Préfète d'Eure-et-Loir*

*Place de la République, CS 80537 28019 CHARTRES Cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;*

*Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours."*